



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE

DU MARDI 26 MARS 2013

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 26 mars, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 20 mars, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Christine FESSARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. MELIAND Gérard suppléant de M. DOSSANG Guy ; M. COFFI Gatien suppléant de Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand ; M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme MARTIN Françoise suppléante de Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ; Mme DOUCET Jocelyne suppléante de M. NOGAREDE Alain à partir du deuxième dossier ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. LE BEC Serge ; M. MORILLON Marc suppléant de M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. LOUVEL Daniel suppléant de M. CHAPLAIS Robert ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie ; M. DUPARD Gérard ; M. MASCRIER Gilbert suppléant de M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; Mme CAMILLERI Nicole suppléante de M. LANDAU Eric ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; M. COURAGEUX Michel suppléant de M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine jusqu'au deuxième dossier ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. BEHAR Claude ; M. FAREH Fouad ;

ABSENTS : M. MARQUAIS Raynald ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; Mme FURNON Nathalie ; M. MESSMER Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ;

1 – Nouveau dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif – demande d'agrément portée par le GEA pour le compte des communes en zone B2

M. Serge BONTEMPS

Nous disposons déjà de quelques candidatures de communes, à savoir : Angerville la Campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Normanville, Saint-Sébastien de Morsent, Saint Germain des Angles et Tourneville.

D'autres communes ont informé l'Agglomération de leur intention de présenter ce dispositif à leur Conseil municipal. Ces communes devront décider avant le 15 avril. Ce délai a été déterminé suite à la remarque de l'Agglomération auprès du Préfet de Région que le temps imparti aux communes était trop court pour examiner le dispositif. Le Préfet a accepté de décaler la date de réception des décisions des communes au 15 avril, mais il a exprimé une vive réticence à consentir à un report ultérieur à cette date.

Il est donc proposé au Conseil de déléguer au Grand Evreux Agglomération la sollicitation de l'agrément relatif au maintien du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif – dit Duflot – pour les communes qui auront manifesté leur intention d'en bénéficier.

M. Michel CHAMPREDON

Les décisions des communes ayant déjà délibéré ont été ajoutées à la délibération qui vous a été fournie ce jour.

M. François BIBES

Je serai bref : je souhaite simplement vous informer que la délibération de Guichainville vient d'être retournée par la préfecture.

M. Michel CHAMPREDON

Guichainville sera donc ajouté à la liste des communes ayant délibéré.

M. Thierry DESFRESNES

Ainsi que la délibération l'indique, la ville d'Evreux a déjà délibéré en ce qui concerne ce dispositif. Nous avons voté contre ce dispositif et cette délibération et j'expliquerai brièvement ce vote, car je me suis largement exprimé lors du Conseil municipal d'Evreux.

Ce vote est motivé par un agenda qui nous est apparu fortement contraint. La possibilité de réfléchir sur ce dispositif ne nous a pas été octroyée. Je constate que cette contrainte persiste au sein de l'Agglomération qui ne dispose pas du temps nécessaire pour traiter de ce sujet en commission.

Serge a rappelé l'évidence : ce dispositif s'inscrit dans la continuité des dispositifs antérieurs. De nombreux dispositifs ont mis en place des incitations fiscales afin de favoriser la construction de logements privés. Nous assistons donc à la poursuite du dispositif Scellier dont les insuffisances ont été largement évoquées ces dernières années. Nous considérons qu'une augmentation de l'incitation fiscale, en passant de 13 à 18 % de déductions fiscales, aggrave la situation.

La semaine dernière encore nous exprimions notre désaccord en rappelant que d'autres priorités existent en matière de logement. Ce dispositif d'incitation fiscale est la première décision gouvernementale qu'il nous est demandé d'appliquer. Or de nombreuses autres décisions nécessitent d'être prises. Lors de la dernière commission logement, j'ai constaté que l'Etat poursuit sa politique d'abandon de recettes (les avantages fiscaux grèvent en effet le budget de l'Etat), et Serge BONTEMPS a soutenu ces remarques. L'Etat n'abonde pas les budgets de construction des logements sociaux portés par des bailleurs sociaux.

Par ailleurs, à Evreux, les budgets des PLUS auparavant financés par l'Etat ne sont pas abondés. Or Evreux ne constitue pas une exception et cette situation est récurrente. Le gouvernement précédent avait supprimé ces aides et elles n'ont pas été réinstaurées. Même les PLAI, ces dispositifs visant des logements pour des foyers très modestes, verront leurs subventions diminuer pour 2013, alors qu'ils mériteraient un financement accru de l'Etat. Cette problématique ne concerne pas la délibération de l'Agglomération mais souligne une politique générale pour ce qui touche le logement. Nous considérons que ce dispositif ne se penche pas sur la priorité qui devrait être accordée au logement.

La période actuelle est d'autant plus sensible que la saison hivernale tire à sa fin et que les menaces d'expulsion de nombreux foyers seront bientôt mises en œuvre. L'augmentation du nombre de menaces d'expulsion est avérée et les avancées sont faibles en ce qui concerne ce problème.

L'ensemble des éléments que je viens d'exposer nous a conduits à voter contre cette mesure, qui nous semble superflue et qui ampute le budget de l'Etat. C'est pourquoi nous persisterons dans notre vote contre cette délibération.

M. Michel CHAMPREDON

L'objectif de ce dispositif, qui s'inscrit dans une période de ralentissement économique, est d'encourager des investisseurs (notamment les particuliers) qui possèdent des fonds d'épargne conséquents à investir dans des logements.

En effet, les Français ne décaissent pas leur épargne car ils sont inquiets face la conjoncture. Leur tendance à l'épargne ralentit l'activité économique générale du pays dont la conséquence est une destruction d'emplois accrue. L'objectif poursuivi par l'augmentation de la déduction fiscale à 18 % est d'encourager les classes moyennes et les classes moyennes supérieures à décaisser leur épargne de la banque en investissant au maximum dans le bâtiment avec pour maximum deux logements. Cette déduction est soumise à conditions : le logement doit être loué pendant 9 ans à des personnes extérieures au cercle familial du propriétaire et les locataires doivent remplir les critères pour pouvoir bénéficier du logement social ; de plus, les propriétaires doivent également construire des logements performants sur le plan énergétique car l'Agglomération refuse des bâtis de piètre qualité.

La déduction fiscale ampute certainement les recettes de l'Etat, toutefois, la construction de logements alimente la machine économique de la France en donnant du travail aux entreprises tout en permettant aux communes de disposer de logements supplémentaires. Ces derniers génèrent de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Il faut croire en ces mécanismes économiques et ne pas limiter l'analyse à la comptabilité et la seule perte de recettes pour l'Etat. L'économie est une machinerie dynamique et non une juxtaposition d'éléments statiques et uniquement comptables.

Il vous est possible d'être opposé ou favorable à ce dispositif, mais je constate que les premières critiques évoquant un « dispositif favorisant la spéculation immobilière de la part de grands promoteurs immobiliers » ont cessé, et pour cause, car elles n'étaient pas fondées. En effet, le dispositif ne permet de construire que deux logements au maximum. Les grands promoteurs, parfois sources d'écoeurement pour la société, ne sont pas visés par ce dispositif d'allégement fiscal. Seules les classes moyennes sont encouragées à investir dans de tels logements.

En l'absence de remarques, je propose de soumettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? 6. Y a-t-il des abstentions ? 5.

Le Conseil d'agglomération :

☞ CONFIE (moins 6 voix contre et 5 abstentions) au Grand Evreux Agglomération la sollicitation de l'agrément relatif au maintien du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif Duflot pour les communes qui auront manifesté l'intention de bénéficier du dispositif et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER l'ensemble des documents à intervenir

2 – GEA – Composition du Conseil d'agglomération – Proposition d'accord local

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la future composition du Conseil d'Agglomération pour le prochain mandat. La proposition soumise ce jour est issue d'une Conférence des Maires lors de laquelle différentes remarques ont été prises en compte. Cette proposition a été l'objet d'un débat nourri en groupe de travail.

Le changement de composition du Conseil d'agglomération est dû à une loi votée en 2010 par la précédente majorité. L'ensemble des élus s'étant exprimé à propos de cette loi l'ont jugé insatisfaisante. Toutefois, nous sommes confrontés à ce texte législatif qui devra être appliqué, quelle que soit notre opinion à son égard. En tant que président du GEA, j'ai favorisé la recherche d'un compromis afin de ne pas aboutir à une application purement arithmétique de la loi. Les résultats d'une telle application figurent dans la délibération dont vous disposez.

Il faut souligner le contexte juridique de notre débat ce jour : ce dernier n'est tenu qu'à titre indicatif afin de rechercher un accord local. Toutefois, le résultat de nos débats ne sera pas contraignant, du fait du respect du principe de libre administration des collectivités et de l'absence de hiérarchie entre collectivités. La conséquence concrète de l'application de ces principes signifie que seuls les 37 Conseils municipaux de l'Agglomération sont souverains. Ces Conseils doivent atteindre une masse critique pour constater la majorité qualifiée habilitée à adopter une certaine solution. Il faut également envisager que nous puissions échouer à trouver un accord local.

Notre débat ce jour porte principalement sur la question de la représentation de la ville d'Evreux. Cette dernière dispose actuellement de 24 délégués sur 76, à savoir, moins d'un tiers des délégués de l'Agglomération. Or Evreux compte plus de 62 % des habitants et plus de 78% des emplois de l'Agglomération. Evreux doit être représentée à sa juste valeur. Le seuil de représentativité le plus important de la ville-centre selon la loi permettrait à Evreux de disposer de la majorité moins un siège. Toutefois, certains élus se sont élevés contre une telle proposition en considérant que cette représentation serait hégémonique. Ces élus omettent de préciser que cette représentation est obtenue à partir d'un scrutin « à la proportionnelle » ne permettant pas d'assurer une perpétuelle unanimité. En effet, la composition des délégations d'élus représentant les Conseils municipaux au prochain mandat sera obtenue à partir du pourcentage de la proportionnalité des groupes politiques qui composent le Conseil municipal. Par ailleurs, 49 % des sièges ne constituent pas une majorité absolue.

La proposition ce jour porte à 92 le nombre de délégués. La conférence des maires a jugé que ce compromis était équitable et permettait à Evreux qui demandait 49 % des sièges et aux plus petites communes qui demandaient que seuls 40 % des sièges soient conférés à Evreux de trouver leur compte dans cet arrangement. En tant que Maire d'Evreux et Président d'Agglomération, ma position est complexe. Il est en effet possible de me qualifier juge et partie. Toutefois, cette position peut me permettre d'émettre une proposition de « bon père de famille », qui puisse être reçue et acceptée par tout un chacun.

Je plaide pour une Agglomération unie et dynamique. J'ai volontairement recherché le consensus depuis mon élection en tant que Président de l'Agglomération. Je revendique la transparence dont l'ensemble des vice-présidents et des commissions ont pu jouir pour réaliser leurs travaux. De plus, le nombre de délibérations adoptées à l'unanimité atteste de cette recherche permanente du consensus : ainsi, les services de l'Agglomération m'ont indiqué que plus de 98 % des délibérations avaient été adoptées à l'unanimité. L'union de nos forces est nécessaire à notre territoire, à ses habitants – urbains, ruraux, ou rurbains – et pour créer des emplois, ériger des équipements qu'aucune de nos communes, prise individuellement, ne pourrait financer.

Je vous prie de choisir l'optimisme et de réaffirmer notre appartenance commune à cette Agglomération, quelle que soit notre origine – ville ou campagne –, notre inclination politique – gauche ou droite – et notre positionnement face à l'avenir – crainte ou confiance. J'appartiens à ceux qui pensent que nous défendrons mieux les particularités qui constituent notre identité commune en étant unis.

Cette conviction se situe dans la continuité de la volonté d'union que j'ai exprimée au cours de ma Présidence. L'obtention d'un accord local traduirait notre capacité d'entente collective afin d'avancer conjointement.

J'espère toutefois que nous nous accordons afin d'affirmer qu'un affrontement entre urbains et ruraux doit être évité. En effet, il s'agit au contraire de favoriser l'émergence d'une identité propre à notre Agglomération respectueuse des richesses de la diversité locale. Cette volonté persistera au-delà de la décision qui sera retenue concernant la composition du futur Conseil d'agglomération.

Il est exact qu'Evreux souhaite bénéficier d'une meilleure représentativité. Toutefois, cette représentativité ne sera pas acquise au prix de l'exclusion ou de l'asphyxie des petites communes. Cette demande de représentativité, actuellement basée sur un critère démographique, pourrait également s'appuyer sur d'autres critères. Je constate toutefois que cette Agglomération a besoin d'une ville-centre à l'instar de la nécessité de la ville-centre à s'appuyer sur son environnement proche. Une analogie de la réciprocité de ces besoins peut être dressée avec le corps humain qui a besoin de ses organes et de ses membres pour vivre.

Les défis auxquels le GEA fait face sont partagés par l'ensemble du territoire. Evreux ne désire pas s'appropriier l'Agglomération car l'Agglomération permet justement de dépasser ces contradictions. Notre intérêt collectif est de construire une communauté qui vive de façon confortable et en bonne santé. Nous nous engageons certainement dans une nouvelle étape lors de laquelle nous élaborerons des règles de vie commune, suivant des principes d'une gouvernance respectueuse et partagée.

J'ai la responsabilité, en tant que Président, de mettre en avant des propositions. Il vous est proposé d'accorder 41 délégués sur 92 à Evreux, qui disposerait ainsi théoriquement de 44 % des voix de l'Agglomération, dont la représentation proportionnelle ne permettra pas d'obtenir l'ensemble homogène craint par certains. Nous sommes avant tout animés par l'intérêt général. Chaque commune de cette Agglomération est légitime dans la place qu'elle occupe et doit être entendue au sein de notre Assemblée. Ce principe se situe au fondement même de notre République.

Le débat peut à présent s'engager. La parole est à Jean-Luc CINTRAT.

M. Jean-Luc CINTRAT

Monsieur le Président d'Agglomération et Maire d'Evreux, j'ai effectivement débuté la rédaction de mon intervention en citant vos deux statuts, car ils sont intimement liés à la délibération que nous étudions ce jour.

Je ne peux voter favorablement pour cette proposition qui ampute le pouvoir de décision des communes de moins de 1 000 habitants – j'invoque ce nombre à dessein afin que nos précédents débats opposant urbains et ruraux ne se réitèrent pas. Je ne désire pas être celui qui portera préjudice à ma commune. J'indique cependant que j'aurais pu infléchir ma position en m'abstenant si les propositions de Messieurs HUBERT et BIBES avaient été prises en compte, à savoir, une représentation avec 40 % de sièges pour Evreux et 60 % pour le reste des communes. Or la convocation n'a pas mentionné cette alternative.

Cette lacune me paraît d'autant plus incompréhensible que le fonctionnement de l'Agglomération s'est révélé efficace jusqu'à présent. Je m'interroge donc : que craint la ville d'une représentativité plus importante des autres communes ? Bien qu'il soit possible d'invoquer divers critères pour instaurer une représentativité démocratique – et le nombre d'habitants peut constituer un tel critère – qu'en est-il de la représentativité des territoires et du nombre de communes ?

M. Philippe VIVIER

L'obtention d'un accord local me paraît essentielle car à défaut de consensus, la loi, qui ne fixe que le nombre de postes de délégués, s'appliquera. Or l'application stricte de la loi pourra être ressentie et perçue par les communes rurales et urbaines comme une démonstration de force de la part d'Evreux. La loi ne prévoit pas la répartition des postes de vice-présidents, bien qu'elle définisse le nombre maximum de postes de délégués. L'accord local permettra d'obtenir une répartition plus équilibrée du nombre d'élus car une représentation très forte des élus d'Evreux – même si elle est basée sur diverses listes politiques – pourrait construire des majorités empêchant les communes péri-urbaines de faire entendre leur point de vue. C'est pourquoi j'invite l'ensemble de l'Assemblée à retenir la proposition de l'accord local fixant le nombre de délégués à 92. Le fonctionnement futur de l'Assemblée doit être pris en compte et l'accord local représente la première étape vers un fonctionnement respectueux incluant habitants urbains et ruraux au service de l'ensemble de la population du GEA.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je désire réitérer les arguments que j'ai avancés au sujet du nombre de postes de délégués. Bien que je souhaite que le Conseil parvienne à dégager un accord local, il ne me semble pas souhaitable de porter le nombre de conseillers au maximum légal. Je ne crois pas que cette mesure reflète un message compréhensible pour les habitants de l'Agglomération.

Je considère qu'un nombre trop important d'élus communautaires, même s'ils ne sont pas indemnisés, est préjudiciable. Je ne suis pas convaincue que le nombre de voix dont disposent les communes soit fondamental afin que ces dernières fassent valoir leur point de vue. J'ose croire que notre instance parvient à débattre sans que le nombre de voix ne constitue un frein ou un avantage et 92 élus me semble un nombre excessif.

M. Gérard DUPARD

Monsieur le président, mes chers collègues, certains d'entre nous se sont déjà réunis par deux fois au sujet de la composition du Conseil d'Agglomération, à savoir, lors de la conférence des maires et lors du groupe de travail. Lors de ces deux réunions, il a été tenté de trouver un accord afin de définir la répartition des élus et force est de constater que nous n'avons pas atteint de consensus.

La raison de cet échec est la suivante : le débat a sciemment été politisé, alors que nos représentants nationaux à l'Assemblée nationale assurent déjà cette fonction de représentation politique. Je m'oppose à de tels arguments car notre fonction est de gérer et de servir les habitants, quel que soit leur emplacement géographique. L'ensemble des maires des communes est confronté à des demandes récurrentes : l'entretien des voiries, le ramassage des déchets et l'installation de loisirs pour les enfants. A titre d'exemple, j'évoquerai le cas de la voirie : en empruntant une route, je ne m'interroge pas sur l'appartenance politique des élus ayant décidé sa construction, pas plus que je ne fais demi-tour si j'apprends qu'ils sont d'une sensibilité politique différente de la mienne car cette route appartient à l'Agglomération, c'est un bien commun.

Je ne me suis jamais situé dans l'optique d'une opposition entre la ville-centre et les territoires ruraux et périurbains. Les communes rurales reconnaissent bénéficier d'atouts provenant de l'Agglomération, tels que les fonds de concours et les aides techniques. Par ailleurs, les maires des communes rurales ne se sont jamais opposés aux investissements réalisés à Evreux concernant la rénovation des habitats ou le versement de subventions aux associations ébroïciennes.

Certains élus voudraient faire croire à ce Conseil que les communes rurales n'ont pas évolué depuis le 19^{ème} siècle : ce n'est pas le cas. Les territoires ruraux disposent de bibliothèques, de stades et de centres de loisirs. La ville dispose bien entendu de davantage d'équipements (cinéma, théâtre, etc.) Toutefois, la fréquentation serait peut-être amputée de moitié si les habitants des communes rurales ne s'y rendaient pas. La ville-centre est elle-même heureuse d'attirer une population extérieure à son territoire.

Je regrette que ma proposition émise lors de la conférence des maires, à savoir l'octroi d'un délégué supplémentaire pour les communes de plus de 1 000 habitants, n'ait pas été retenue. Le nombre de délégués supplémentaires aurait ainsi été porté à 5, Evreux conservant 40 délégués et 46 % du nombre total de sièges. Ce compromis, qui me paraissait raisonnable, aurait permis d'éviter de transformer notre Assemblée en « armée mexicaine ».

Je souhaite reprendre la proposition de Bernard BROCHOT, révélatrice de son humour caractéristique : nous devrions supprimer les communes rurales, car cette possibilité nous est maintenant accordée, et devenir un territoire pilote en confiant notre gestion aux seules villes d'Evreux et de Saint-Sébastien de Morsent. Nous pourrions ainsi rester terrés dans nos « trous perdus » sans bénéficier de transports en commun ou d'autres avantages offerts par l'Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

C'était évidemment une boutade. La parole est à Gérard SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Mes chers collègues, je serai bref, car je me suis déjà largement exprimé lors de la dernière réunion et sur mon blog. Ma position est la suivante : je voterai contre la proposition soumise ce jour, car, à l'inverse des précédents orateurs, je considère qu'Evreux n'est pas légitimement représentée.

J'interpellerai Messieurs DUPARD et CINTRAT de façon taquine en soulignant qu'il est en effet heureux que la population rurale se rende au palais des congrès d'Evreux et couvre ainsi une partie des frais de fonctionnement. Toutefois, l'amortissement du bâtiment et les 10 000 euros de réparation qu'il requiert sont uniquement payés par les Ebroïciens. Il faut être conscient de cela.

Par ailleurs, Monsieur CINTRAT a évoqué une « crainte » que ressentirait la ville, mais Evreux n'a pas peur des autres communes. Nous sommes confrontés au paradoxe suivant : il semble que l'Agglomération reproche à la ville d'Evreux de revendiquer 49 % des sièges alors qu'elle abrite 62 % de la population totale de l'Agglomération. Il est avéré que les 13 communes comprenant la population la moins importante – à hauteur de 3 % de la population totale du GEA – obtiendront 16 sièges d'élus. Il semble que la ruralité est ainsi largement favorisée. Je rappelle les proportions : 16 sièges pour 3 % de la population totale et 41 sièges pour 62 % de la population totale. Je concède que ce discours soit un peu provocateur mais je tiens à rappeler les raisons qui me poussent à tenir ces propos.

Ces dernières sont simples et tiennent au contexte ayant entouré la création de l'Agglomération en 2011.

L'Agglomération avait alors été créée dans un contexte comprenant deux caractéristiques principales :

- les compétences de l'Agglomération étaient relativement limitées et principalement axées sur l'investissement. L'Agglomération visait à mettre en cohérence les syndicats préexistants – il existait en effet déjà des accords entre communes – et les élus avaient alors une seule vocation : celle de représenter des territoires.
- le financement de l'Agglomération s'appuyait exclusivement sur la Taxe professionnelle unifiée (ou TPU), à l'exception, évidemment, de la dotation de l'Etat dont le montant était proportionnel au nombre d'habitants. Il faut comprendre que le financement de l'Agglomération était assuré par les entreprises et non pas par les ménages.

La nature du contexte a diamétralement évolué ces dix dernières années. D'une part, les compétences de l'Agglomération se sont accrues et les élus réfléchissent encore à un élargissement de ces compétences. Ainsi, les services liés à la petite enfance sont évoqués. Or, ce service structurant touche les familles au quotidien. Ce premier élément est important.

D'autre part, une seconde modification du contexte est à prendre en compte, et elle me paraît tout aussi importante. Pour des raisons échappant au contrôle de l'Agglomération, la TPU a disparu. Il ne faut pas l'oublier, malgré les procédés de compensation qui ont été mis en place, telle que la taxe foncière des entreprises qui a récemment largement mobilisé le débat public. Toutefois, c'est avant tout les ménages qui contribuent dorénavant au financement de l'Agglomération, à l'instar du financement des communes, qui s'appuie également sur les ménages. De fait, la nature de la relation entre la collectivité et le contribuable est totalement modifiée. Les conseillers communautaires ne représentent plus seulement des territoires, mais prioritairement une population. Cette donnée change considérablement le contexte.

Enfin, il faut aussi prendre en compte l'avenir commun que nous dessinons depuis 2001. La fusion entre les territoires se met en place, d'une certaine façon. Cette fusion est le gage de notre avenir car même si les communes continuent à exister, l'Agglomération devient prépondérante. Les citoyens doivent commencer à se considérer citoyens de l'Agglomération au même titre que citoyens d'une commune. Encore une fois, la dimension de la population doit être prise en compte.

Il me semble que Monsieur DUPARD a utilisé la métaphore des routes comme bien commun de l'Agglomération. Pour ma part, lorsque je suis interpellé par l'un des citoyens d'Evreux quant à la qualité des routes ou la baisse de la fréquence du ramassage des ordures ménagères, je leur réponds que cette compétence échoit à l'Agglomération. Notre destin commun nous conduit à prioriser les actions afin de tenir compte de l'ensemble du territoire et des habitants. Ce destin commun pousse à effectuer des choix.

Demain, que répondrai-je à ces citoyens qui continueront à m'interpeller, après avoir voté cette proposition de changement de composition du Conseil ? Je répondrai toujours que ces compétences échoient à l'Agglomération, qui joue un rôle de bouc émissaire à l'instar de l'Europe. Or je dispose des moyens permettant à la population d'Evreux d'être représentée à sa juste valeur. Devrais-je leur annoncer que je m'en suis détourné afin de favoriser la ruralité ? Que j'ai accordé 16 sièges à 3 % de la population ? Je représente à cette Assemblée les Ebroïciens au même titre que vous représentez la population de vos communes. Evreux représente 62 % de la population de l'Agglomération. Ces 62 % demandent le droit à la parole.

Mme Catherine BENARD

Le monde rural demande aussi le droit à la parole. Seule la cohésion est évoquée depuis le début de ce Conseil, et il semblerait qu'il n'existe pas de clivage entre le monde rural et la ville d'Evreux.

Or plusieurs éléments m'interpellent. Tout d'abord, les communes de Gravigny, le Boulay-Morin, Dardez, Irreville, Saint-Vigor, Fauville, Huest, Sassez et Gauciel et Reuilly ont reçu des affiches les conviant à un événement le 3 avril et sont priées de les afficher. Je m'exprime au nom de ma commune et je pense que mes collègues soutiendront mes propos : nous aurions souhaité être informés et concertés pour l'organisation de cet événement. Evreux, ou tout au moins son président, décide pour nous. Cette affiche n'était accompagnée d'aucun courrier explicatif et nous n'avons pas connaissance du rôle qui sera le nôtre dans cette manifestation.

Pour moi, nous sommes dans une véritable situation de déni de démocratie, ce que je considère comme très préjudiciable. Les communes rurales ne sont pas des moutons de Panurge. Je pense que la proposition ce jour n'indique pas que nous nous dirigeons vers cette démocratie espérée par tous.

M. Michel CHAMPREDON

Je découvre cette affiche, envoyée par le service communication. L'événement auquel vous faites allusion consiste en une réunion de bassin de vie, qui aurait dû se tenir au mois de mars ou février dernier. Elle a cependant été reportée et peut-être l'avez-vous oubliée.

Néanmoins, le plan des bassins de vie a été présenté au Bureau et validé par ce dernier. Par tradition, un courrier est adressé aux maires. Je ne me rappelle plus si cette formalité a été accomplie lors de la décision, qui a été prise il y a deux ou trois mois. Les reports successifs ont peut-être conduit à la perte de ce courrier. Toutefois, cette réunion de bassin de vie est la troisième ou la quatrième du genre. Elle est organisée afin que nous puissions nous porter à la rencontre de la population. Il ne s'agit que de cela. C'est un dispositif connu. Les dates ont normalement été fixées avec les mairies.

M. Francis OBÉ

Bonsoir à tous. Je m'exprimerai également au nom de Claude BEHAR, du moins en partie, car nos positions sur cette question sont très proches. Je souhaite tout d'abord attirer l'attention du Conseil quant aux échéances car il me semble que le Sénat a demandé le report de cette décision au 31 août. Etes-vous au fait de cette donnée et de son évolution ? Au regard des arguments qui viennent d'être échangés, je pense qu'un laps de temps supplémentaire consacré au débat serait profitable.

J'appuie la remarque de Sophie BUQUET-RENOLLAUD concernant le nombre d'élus. Le nombre actuel d'élus est de 76 et je rappelle que la loi stipule qu'en cas d'accord local, ce nombre peut être porté à 74. Cette mesure n'est évidemment pas favorable aux communes rurales.

Toutefois, je souhaite insister sur cette remarque : la composition du Conseil d'Agglomération pourrait éviter de comprendre le nombre maximum d'élus permis par la loi. Par ailleurs, j'affirme que 92 élus communautaires représentent un coût supplémentaire, du fait de l'envoi papier de travaux et de convocations. Cette économie n'est pas négligeable. Au cas où l'Agglomération se doterait d'un Conseil comprenant 81 conseillers, je soutiens que l'économie qui serait réalisée, bien que modeste, ne serait pas inutile.

Le débat est centré autour de la représentation d'Evreux qui serait jugée trop importante avec 41 sièges sur 92. J'attire votre attention sur les chiffres : le nombre de sièges dédiés à Evreux augmente de 17 unités alors que le nombre de sièges dédiés aux autres communes diminue d'une unité. Toutefois, l'opposition sera représentée dans les délégations d'Evreux et de Saint-Sébastien de Morsent. Ces données sont véridiques. J'ai le sentiment que de nombreuses personnes accepteraient la solution présentée ce jour en diminuant le nombre de sièges octroyés à Evreux, ayant pour conséquence de réduire le nombre total de délégués.

L'argument selon lequel la ville-centre pourrait bénéficier d'une représentation de 49 % des sièges car elle compte plus de 60 % de la population totale de l'Agglomération me semble erroné. Je m'appuierai sur l'exemple de la Communauté d'Agglomération de Besançon qui compte au total 170 000 habitants. La ville-centre, Besançon, compte 120 000 habitants, à savoir 66,7 % de la population totale. La loi a été conçue pour une Agglomération moyenne et de fait, il est constaté que l'ensemble des élus municipaux de Besançon participeront à l'Agglomération et que l'ensemble de ces élus municipaux ne totalisera que 45 % des sièges de l'Agglomération.

Cet élément démontre que la loi, qui permettrait d'octroyer jusqu'à 49 % des sièges de l'Agglomération à Evreux, est appliquée différemment selon les territoires. J'ajoute par ailleurs que les élus de Besançon, qui bénéficient de 45 % des sièges, n'ont pas revendiqué les 20 % de sièges supplémentaires auxquels ils auraient droit. Toutefois, un tel ajout ne bénéficierait pas à la ville-centre, car l'ensemble des élus municipaux font déjà partie du Conseil d'Agglomération.

Le seuil des 49 % évoqués pour Evreux n'est pas une fatalité. Au-delà de ces calculs, j'ai le sentiment que nous parviendrons à un accord si une certaine modération est introduite dans la répartition des sièges. Je souhaite conclure en précisant que je ne prendrai pas part au vote, car la décision ne me revient pas. Cette dernière se situe dans les mains d'Evreux. L'ensemble des élus le savent. Evreux avance une proposition de composition du futur Conseil d'Agglomération que nous serons contraints d'accepter au risque de disposer d'une représentation encore plus préjudiciable. Ma volonté de ne pas prendre part au vote n'est pas une marque de mépris, elle exprime la réalité du débat qui a lieu entre Ebroïciens, et uniquement entre Ebroïciens.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Nous délibérons ce soir d'une mutation imposée par une loi que j'estime incomplète, car elle ne résout pas les problèmes de fonctionnement de l'Agglomération. L'obtention d'un accord amiable a été l'objet d'un ajout tardif dans la loi, à savoir décembre 2012. Précédemment, la mutation était imposée...

Les débats tenus en Conseil d'Agglomération étaient jusqu'à présent politiques, mais avec la présence du parti d'opposition de chaque commune dans ce Conseil, du fait de la loi, ces débats seront à présent systématiquement politisés.

Prenons à présent le cas où la représentation du parti d'opposition d'Evreux au sein du Conseil d'Agglomération occuperait le poste de la présidence. Qu'advierait-il ? Nous évoquions ce problème de représentation pour les postes de vice-présidents, toutefois, ce problème peut également intervenir au poste de président. Au cas où le maire de l'Agglomération et le maire d'Evreux ne sont pas du même bord politique, les collectivités subiraient un dysfonctionnement tel que nous pourrions nous retrouver dans une situation similaire à celle de la ville de Vernon, où l'intervention du Préfet a été exigée car son fonctionnement était totalement bloqué.

Je voterai favorablement pour une représentation maximum de la ville d'Evreux au sein de l'Agglomération car il est fondamental de construire des passerelles fonctionnelles entre la ville-centre et l'Agglomération. En effet, au cas où la ville-centre rencontrait des dysfonctionnements, ce serait l'ensemble du système qui serait remis en cause.

M. Bruno GROIZELEAU

Chers collègues, je rappelle que notre vote impactera la composition du Conseil de 2014. De plus, nous ne savons pas quelle proportion d'élus sera reconduite dans ses fonctions. Il me semble également nécessaire d'obtenir un accord car dans le cas contraire, nous donnerions aux habitants de l'Agglomération le sentiment de réduire à néant nos efforts des cinq dernières années.

Je suis d'accord pour accorder une place plus importante à la représentation d'Evreux. Toutefois, quelle doit être la hauteur de cette représentation ? Tout d'abord, il est aisé de constater les désaccords intestins des conseillers d'Evreux à travers la proposition du président, qui offre que la représentation d'Evreux soit portée à 44 % des sièges et la proposition de Gérard SILIGHINI qui ne conçoit pas de représentation inférieure à 49 %. Il est certain qu'Evreux tranchera et l'importance de la ville-centre a d'ailleurs toujours été reconnue lors des prises de décision de l'Agglomération. Je note que notre Conseil actuel, qui compte 30 % d'élus Ebroïciens au sein de l'Assemblée et 44 % d'élus Ebroïciens au sein du Bureau, fonctionne tout à fait convenablement.

Le poste de Président est toujours échu au maire d'Evreux, et si l'ensemble des petites communes s'étaient accordées, elles auraient pu désigner un vice-président. Je ne comprends pas quels sont les éléments perturbateurs qui ne permettent de poursuivre cette organisation.

Je suis également chagriné par le fait que la totalité des élus du Conseil municipal d'Evreux sera représentée à l'Agglomération – 41 sièges représentent 87 % des élus municipaux – permettant ainsi de « flécher » les élus exclus du Conseil d'Agglomération. Je vous remercie.

M. Jean-Yves GAIN

Je n'avais pas prévu de m'exprimer ce jour du fait de mon intervention lors de nos débats de la semaine dernière. Toutefois, au regard de la teneur des débats, je souhaite réagir.

Je m'interroge quant à un sujet que je considère fondamental depuis ces derniers débats : suis-je un rural ? Il semble que cette appellation soit peu judicieuse. En tant que géographe, j'affirme qu'aucune des communes présentes ce jour n'est rurale car le milieu rural, en géographie, est défini comme étant éloigné des villes. Or les communes de l'Agglomération se situent en milieu péri-urbain. Je souhaite rappeler que nous ne sommes pas dans une opposition entre ruraux et urbains, ni même dans une opposition entre périurbains et urbains.

La teneur des débats semble exprimer deux craintes et je tenterai d'organiser mon ressenti vis-à-vis de ces débats. J'entends la volonté d'Evreux d'être mieux représentée et je crois que tout un chacun la comprend. Je comprends l'argument de Gérard concernant les charges qui sont uniquement portées par Evreux alors que l'ensemble du territoire bénéficie des équipements ainsi subventionnés. A cette occasion, je souhaiterais lui rappeler que de nombreux habitants périurbains étaient auparavant des habitants urbains, ce qui signifie que ces personnes ont financé une part des équipements d'Evreux par leurs impôts. Ces habitants périurbains ont effectué un choix en poursuivant leur rêve : celui d'avoir une maison. Or, ce rêve est hors de portée de la classe moyenne en milieu urbain. Une migration s'effectue donc vers le milieu périurbain. Par ailleurs, même s'il est vrai que les impôts sont moins lourds dans le milieu périurbain, les charges de transports, quant à elles, augmentent drastiquement. Ces charges ne sont certainement pas soutenues par les ménages résidant à Evreux. C'est pourquoi il est possible d'affirmer que les budgets des ménages, *in fine*, s'équilibrent.

La deuxième crainte qui ressort de ces débats concerne les petites communes de moins de 1 000 habitants qui ont peur de perdre la possibilité de peser dans les débats. En effet, la nouvelle composition du Conseil, tout au moins celle vers laquelle nous tendons, permet à deux communes de décider pour l'ensemble de l'Agglomération, et à ce titre, je souhaite rebondir sur le chiffre avancé par le Président lors de son introduction. Il est vrai que 98 % des délibérations sont votées à l'unanimité, car elles touchent uniquement des aspects de gestion technique. Or les 2 % restants concernent des délibérations politiques qui engagent l'Agglomération pour les années à venir et pour lesquelles les petites communes craignent de perdre la possibilité d'être entendues.

Je suis persuadé que l'obtention d'un accord est nécessaire, et il serait idéal qu'il soit unanime. Il me semble que le Conseil se rapproche de ce consensus nécessaire. Toutefois, je ne cache pas la surprise qui a été la mienne à la réception de la proposition qu'il nous était proposé d'étudier ce jour, car elle ne comportait aucune des propositions alternatives qui avaient été avancées la semaine dernière, dont certaines m'avaient beaucoup intéressé et avaient l'avantage d'offrir une base de discussion. J'ai le sentiment que nos précédents débats n'ont pas été pris en compte. J'estime que le Conseil est limité dans ces possibilités de débats.

Bien que je ne sois pas parvenu à exprimer l'intégralité de mon ressenti, il me semble que ce sont avant tout ces deux craintes qui sont formulées à travers ces débats. Le Conseil devrait s'atteler à écarter ces craintes afin d'aboutir à un compromis, comme le veut la pratique démocratique.

Je souhaite conclure en rappelant l'analogie avancée la semaine dernière selon laquelle la situation de l'Europe est comparable à celle de l'Agglomération. La problématique est la suivante : les territoires ne sont pas équivalents d'un point de vue démographique. Il est indéniable que le Luxembourg et l'Allemagne ne sont pas équivalents ; mais pourtant, un compromis doit être trouvé. Il me semble que le compromis, pour l'Agglomération, est constitutif des deux données suivantes : les petites communes bénéficieront d'une sur-représentativité – ce qu'Evreux devra accepter – et ces mêmes communes devront comprendre les charges qui pèsent sur Evreux. Je pense qu'en rapprochant ces deux points de vue, un compromis peut être trouvé.

M. Michel CHAMPREDON

Je souhaite apporter un point d'information au regard de la remarque émise à l'égard du nombre de propositions étudiées ce jour. Si le Conseil ne dispose que de deux propositions, c'est que la première n'est autre que la proposition prévue par la loi et que la seconde est celle qui a été soumise à un vote indicatif lors de la conférence des maires. Je tiens à souligner que la proposition que j'avais moi-même avancée ne figure pas dans la liste qui vous a été transmise. Au cas où nous aurions opté pour l'inscription des propositions alternatives, nous aurions dû faire figurer une quinzaine d'idées de compromis, ce qui n'était pas gérable.

M. Sid Ali FERROUK

Je souhaite introduire mon propos en rassurant tout un chacun présent ce soir en précisant qu'Evreux n'a pas décidé de déménager, à l'instar des communes voisines. L'ensemble des élus réunis séant sont donc condamnés à s'entendre. Le bon sens nous pousse à nous entendre.

Si le Conseil décide de s'appuyer sur l'accord convenu lors de la conférence des maires, 92 élus siègeraient à notre Assemblée et cette dernière ressemblerait dès lors à « une armée mexicaine ». Je soutiens ces propos car 92 élus me semble un nombre inconsidéré.

L'objectif recherché est-il d'obtenir une démocratie participative ? Dans cette optique, je vous interroge : lorsque le Conseil comptera 92 élus, combien d'élus auront un droit effectif à la parole ? Nos réunions s'éterniseront et nous devrons gérer cette nouvelle temporalité. Je soulève ici l'aspect organisationnel de la proposition qui nous est soumise.

Par ailleurs, je soutiens en partie les propos de Monsieur SILIGHINI qui soulignait la sur-représentativité des 13 communes les moins peuplées, auxquelles deux sièges seraient accordés. Or la loi ne prévoit aucun siège pour ces communes. Si un siège est accordé à chaque commune, le Conseil comptera déjà 13 sièges qui représenteront 3 000 habitants. Un simple calcul permet de comprendre l'effort important qui est déjà fourni et contenter l'ensemble des communes qui disposeront toutes d'un siège.

En guise de conclusion, je vous lirai une citation : « il faut être ferme de tempérament mais flexible de réflexion ». J'invite l'ensemble des élus à prendre du recul afin de réfléchir et sortir par le haut de cette situation. Du fait de notre appartenance au même territoire, nous sommes dans l'obligation de trouver un terrain d'entente. Les craintes qui seraient émises de part et d'autre de la ville-centre et des communes périurbaines ne constituent pas, à mon sens, le véritable débat. Le débat est centré autour de notre action qui doit être commune. Les projets d'avenir impliquent l'ensemble de l'Agglomération. Nous ne trouverons pas d'issue gagnante si les élus restent focalisés sur leur bande de territoire.

M. Bernard BROCHOT

Quels sont les éléments constitutifs d'un bon accord ? Pour moi, ce sont les résultats d'une négociation où chaque partie octroie des concessions nécessaires pour obtenir un accord acceptable pour l'ensemble des parties. Je ne pense pas que nous ayons atteint cette étape ce jour. Il m'a semblé que la proposition de Monsieur HUBERT d'octroyer 40 % des sièges du Conseil à Evreux – proposition exprimée lors de la conférence des maires – constitue une concession qui serait sans doute acceptable pour les communes rurales.

Je trouve dommageable pour l'avenir de notre Agglomération que les débats soient orientés vers les propositions émises par la loi et uniquement vers ces propositions, qui sont par ailleurs certainement bien pensées pour certaines Agglomérations mais dont il est irréfutable qu'elles ne conviennent pas à l'Agglomération d'Evreux.

Depuis la création de notre Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), les communes les plus conséquentes ne sont pas majoritaires. Or cet élément n'a pas entravé le bon fonctionnement de notre Agglomération, ni la mise en place d'actions communes réussies. Pourquoi ce système ne serait-il pas poursuivi ? Nous parviendrons toujours à réaliser des actions conjointement.

Je souhaite insister sur le fait qu'au-delà des aspects numériques du débat, un sentiment d'incompréhension et une forte frustration se détachent des arguments des élus des communes périurbaines. Je considère qu'il est plus important de s'attarder à travailler sur ces ressentis qu'à s'attacher à des chiffres. Monsieur GAIN a précisé à juste titre que les communes de l'Agglomération ne sont pas « rurales » mais « périurbaines » et j'appelle l'Agglomération à reprendre la proposition qu'elle soumet aux élus ce jour afin que nous nous soyons en capacité d'émettre une solution commune.

M. Xavier HUBERT

Je regrette que les élus n'aient pas à se prononcer sur les propos introductifs du Président car je suis assuré que cette vision de l'Agglomération, constituée d'élus qui cherchent à travailler conjointement et qui sont animés d'un esprit communautaire, est partagée par tout un chacun.

Nous devons à présent ancrer dans la réalité ces idées partagées par l'ensemble des élus. Je suis convaincu que nous devons trouver un accord, à l'instar d'un certain nombre de mes collègues, car cette décision démontrerait notre capacité à nous accorder conjointement quant à l'importance accordée à Evreux, car c'est cette dernière qui sous-tend le débat.

J'ai en effet émis une proposition où Evreux disposerait de 40 % des sièges, soit 35 délégués, lors de notre précédente réunion. Je note qu'un certain nombre d'interventions laissent à penser que cette proposition recueille un consensus au sein de l'Assemblée. Je comprends la volonté d'Evreux de quasiment disposer de la moitié des sièges du Conseil mais il me semble que cette composition comporterait deux inconvénients.

D'une part, le premier désavantage d'une telle proposition est qu'elle laisse insinuer, ou qu'elle permet aux maires issus de communes rurales d'interpréter que ces derniers s'opposeraient envers et contre tout aux projets d'Evreux. Or, Monsieur le Président a lui-même démontré, à travers la quasi-unanimité des délibérations, que l'opposition entre communes rurales et ville-centre est factice. De nombreux élus des communes rurales évoquent Evreux comme si cette ville était la leur et certains y travaillent quand d'autres y sont nés. Ces élus ne défendent pas la ruralité contre l'urbain. Il me semble essentiel de rappeler que l'ensemble des élus de ce Conseil est animé d'un esprit communautaire.

D'autre part, si Evreux compte quasiment pour la moitié du Conseil, deux blocs risqueraient de se former et de rompre avec le fonctionnement harmonieux qui avait cours jusqu'alors. Les élus pourraient se défier les uns des autres.

Par ailleurs, je rappelle la spécificité de la composition juridique de l'Agglomération, qui est composée de 37 communes. Chacune d'entre elles accueille des équipements et des populations diverses. Monsieur SILIGHINI prônait la construction d'une citoyenneté à l'échelle de l'Agglomération : ces propos me siéent tout à fait.

Ces constats nous permettent d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'opposer Evreux à d'autres communes. Les élus peuvent travailler dans un esprit communautaire. Par ailleurs, je tiens à souligner que l'augmentation de la représentation d'Evreux de 30 à 40 % des sièges est d'ores et déjà significative. Qu'Evreux accepte ce compromis qui recueillerait le plus large accord possible parmi les communes périurbaines et nous pourrions poursuivre notre travail basé sur la confiance.

M. Didier CRETOT

Je souhaite rappeler que ce débat est faussé car seules les communes sont souveraines, ainsi que Monsieur le Président l'a souligné dans son introduction. Evreux décidera selon son bon vouloir puisque la majorité qualifiée ne pourra pas être atteinte sans elle. Or si le Conseil municipal Evreux ne désire pas se ranger à la proposition de cette assemblée, la loi sera appliquée. Il est toutefois gênant, en termes de respect de la démocratie, que les 36 autres communes de l'Agglomération – et leurs habitants –, n'aient pas voix au débat. Par ailleurs, si les 36 communes rurales de l'Agglomération ont besoin d'Evreux, la réciproque est également vraie et je m'appuierai sur trois dossiers afin de le démontrer : l'usine de traitement des eaux usées basée à Gravigny, l'usine de traitement de l'eau potable basée à Arnières-sur-Iton et le SETOM basé à Guichainville. Evreux s'est aussi dotée d'une zone commerciale à Guichainville et au Vieil Evreux. Notre destin est clairement commun.

Toutefois, je ne comprends pas comment les réussites rendues possibles par notre organisation actuelle seraient compromises par une composition du Conseil altérée dans l'avenir. En guise de conclusion, je note qu'Evreux peut exiger le nombre maximum d'élus du fait de sa prépondérance démographique, mais je demande qu'elle n'exige pas le soutien de cette proposition par l'ensemble des communes de l'Agglomération. Je ne participerai pas au vote.

M. Serge Le BEC

Je souhaite réagir aux propos de Monsieur CRETOT en précisant qu'Evreux n'impose rien. La première proposition d'accord local est issue de la conférence des maires et la deuxième proposition – avancée au cas où l'obtention d'un accord local ferait défaut – est issue du législateur. La loi de 2010 a conçu cette deuxième proposition et je rappelle que le législateur d'alors n'est pas le même que le législateur actuel. Par ailleurs, la majorité politique qui siège actuellement à Evreux n'a pas conçu cette loi qui est imposée à tous de façon égale, et qui, malheureusement, nous divise.

Les arguments avancés depuis notre précédente réunion font état d'une division entre de soi-disant urbains et ruraux. Les élus qui ont précisé que l'Agglomération, dans sa composition actuelle, fonctionne. Il me semble qu'ils ont eu raison de souligner ce bon fonctionnement car c'est l'ensemble des parties prenantes qui rendent possible ce fonctionnement harmonieux de notre territoire. Je considère les réalisations effectuées depuis la création de l'Agglomération, tel que le centre de traitement des eaux usées à Gravigny, comme remarquables. Ce centre a d'ailleurs été inauguré la semaine dernière et symbolise le travail commun que les élus ont réalisé dans la durée. Il existe de nombreux exemples similaires de ce travail commun.

L'interdépendance du fonctionnement de l'Agglomération est représentée par les 80 % d'habitants résidant en milieu « rural » qui travaillent quotidiennement à la ville-centre alors que 20 % des habitants de cette dernière travaillent en milieu rural. L'ensemble des élus est en capacité de comprendre des problèmes relevant de l'urbain et du rural. Une représentativité des élus d'Evreux fondée sur une logique arithmétique basée sur la population d'Evreux n'améliorera pas la compréhension des élus du territoire qui réalisent d'ores et déjà un certain nombre de projets au profit des territoires ruraux.

Je pense que nous nous trompons de sujet de débat. Nous évoquons des sujets qui nous divisent au sein d'une instance dont l'objectif est de travailler sur des sujets structurants et communs, tels que les équipements des communes. Il me semble qu'il est dans notre intérêt à parvenir à un accord ce jour.

M. Gérard SILIGHINI

Je soutiens les propos de Messieurs GAIN et HUBERT avec lesquels je partage trois arguments. Le premier d'entre eux est l'absence de communes rurales dans notre territoire. J'ai d'ailleurs moi-même cité ce terme entre guillemets dans mon blog car je connais des territoires véritablement ruraux – la Meuse et la Creuse. C'est pourquoi je ne peux associer la ruralité aux communes représentées dans cette instance. Ce premier argument est indiscutable.

Le deuxième argument, qui me paraît extrêmement important, est la question de l'accord et du compromis que nous devons trouver ce jour. Quelle est la nature de ce compromis ? Des pourcentages ont été évoqués en omettant de préciser qu'ils se basent sur la situation actuelle dans laquelle Evreux dispose de moins d'un tiers des sièges. Cette sous-représentation était nécessaire pour construire l'Agglomération car les craintes des communes périurbaines étaient alors réelles. L'Agglomération n'aurait pas pu être créée dans des conditions différentes.

Toutefois, à partir de quels éléments le compromis actuellement recherché se fonde-t-il ?

Le compromis est-il basé à partir de cette situation initiale ou à partir de la loi, qui, je le rappelle, est déjà un compromis en elle-même ? Enfin, quel sera le visage d'un compromis qui n'est pas basé que sur des pourcentages ? Le reproche adressé à Evreux est que la ville-centre serait en capacité d'être majoritaire si la moitié des sièges lui était conférée, mais quelles actions doivent être entreprises afin de prévenir cette situation ? Devons-nous octroyer la majorité à Evreux et 2 communes ? Cette majorité doit-elle être accordée à Evreux et 3 communes ? Ou 4 communes ? J'aimerais que me soient indiquées précisément les actions à entreprendre, mais même si la majorité est accordée à Evreux et 3 communes, les 34 communes restantes se sentiraient lésées.

Le troisième argument réside dans cette volonté de construction commune qui anime l'ensemble des élus. Il est indéniable que les réalisations entreprises jusqu'à présent ont été des réussites et que la gouvernance de ces actions est exemplaire. Les équipements construits par l'Agglomération ont été cités à titre d'exemple. Le fonctionnement de l'Agglomération elle-même était cité en exemple car 98 % des délibérations votées ont recueilli un vote favorable unanime en 2012. J'espère que nous poursuivrons dans cette voie.

Toutefois, j'évoque mon incertitude vis-à-vis de la possibilité que le fonctionnement de notre Conseil ne soit pas toujours aussi aisé, car je conserve à l'esprit que l'Agglomération continuera à développer ses compétences. Je rappelle toute modification de compétence requiert toujours la majorité fixée aux deux-tiers des représentants du Conseil. La majorité simple ne peut suffire à affecter le fonctionnement de l'Agglomération et le risque d'un changement subi est donc assez limité. Toutefois, l'Agglomération poursuivra son expansion et continuera à acquérir des compétences. Je crois que le changement de nature de l'Agglomération se poursuivra. Nous aurons *nécessairement*, et j'insiste sur ce terme qui n'exprime ni menace ni volonté de ma part, mais un simple constat, nous aurons *nécessairement* des débats davantage politisés lorsque l'opposition sera représentée au sein de ce Conseil. Je ne reprends pas le scénario de Jean-Paul Le VOURC'H mais exprime la certitude que nos débats seront *nécessairement* plus politisés. Evreux pourra être majoritaire en tant que territoire en obtenant 40 % des sièges. Or, si ma mémoire ne me fait pas défaut, ce pourcentage ne permettrait d'octroyer que 3 sièges supplémentaires à l'actuelle majorité d'Evreux car les autres sièges seraient octroyés à l'opposition. Si une telle composition du Conseil ne débouche pas sur la politisation de nos débats, je ne possède aucune compétence de prophète. Cette politisation sera le deuxième changement de nature du Conseil.

Suite à ces constats, quelles pourraient être les craintes d'Evreux ? L'élu que je suis considère que nous devons progresser grâce au plus large consensus possible. Je considère – et je l'ai rappelé à de nombreuses reprises – que le Bureau doit comprendre deux-tiers des vice-présidences assurées par des élus appartenant aux communes péri-urbaines afin de s'assurer d'obtenir le plus large consensus possible. Nous devons agir sur notre gouvernance et je crois que nous sommes capables d'y parvenir, car nous avons réussi tout ce que nous avons entrepris jusqu'à présent.

A l'instar de tout organisme disposant de statuts, il subsiste la possibilité que les 2 % de délibérations ne recueillant pas l'unanimité du Conseil, tels qu'évoqués par Jean-Yves GAIN, soient certainement les délibérations les plus délicates. Pour ces cas de figure, je rappelle que la loi a prévu qu'une seule commune ne pourrait pas imposer ses décisions car chaque commune dispose au minimum d'un délégué. Je trouve à propos, à ce moment de notre débat, de rappeler les deux extrêmes de notre Agglomération : d'un côté, la plus petite commune compte 103 habitants et de l'autre côté, la ville-centre compte 51 000 habitants. La loi stipule que l'ensemble des communes devaient être représentées quelle que soit leur taille. Or, dans le cadre de votes plus sensibles, il me semble que le premier critère à privilégier sera celui de la population car les votes pris en Assemblée déboucheront sur des dépenses qui seront payées par les impôts.

J'abonde le constat de Jean-Paul Le VOURC'H concernant l'insuffisance de la loi. Je considère que lorsqu'un EPIC comme le nôtre commence à s'apparenter à une collectivité – l'Agglomération prélève en effet de l'impôt aux ménages –, les représentants de ce territoire devraient être élus au suffrage universel. Une telle possibilité ne figure pas dans la loi car cette situation aurait créé des conflits de légitimité précipitant la disparition des communes. Néanmoins, je pense que le compromis recherché par le Conseil est déjà inscrit dans la loi car cette dernière permet à notre EPCI d'octroyer 16 % des sièges à 3 % de la population et la majorité aux 30 000 habitants non-Ebroïciens de l'Agglomération. C'est pourquoi je défends personnellement cette loi qui, à mon sens, contient déjà le compromis recherché.

M. Marc MORILLON

Je vous prie de m'excuser car je ne siège que rarement au sein de ce Conseil et je suis relativement novice dans le sujet traité ce soir, incompétence accentuée par mon absence aux deux dernières réunions susmentionnées.

Toutefois, je tiens à souligner un élément lié au fonctionnement de l'Agglomération. J'ai eu l'occasion de constater depuis le début de mon mandat que le travail effectué au sein d'habituelles « réunions-fleuves » a été transféré aux commissions. Les commissions votent les dossiers qui leur sont soumis. C'est pourquoi l'élément crucial de ce changement de composition du Conseil ne se situe pas tant dans le nombre de représentants d'une commune mais dans l'expression des avis que cette commune sera en mesure d'émettre au sein des commissions.

Le rappel du nombre maximum et minimum d'habitants que peuvent contenir nos communes démontre l'injustice qui existe entre les communes et l'impossibilité de respecter le principe démocratique de l'expression de chaque point de vue en commission. En effet la commune la moins densément peuplée ne disposera que d'un seul délégué à l'Agglomération, et ce dernier ne sera pas en capacité de participer à l'ensemble des commissions de l'Agglomération. De plus, bien que notre Assemblée comprenne de nombreux délégués, elle ne fait qu'entériner les décisions prises en commission. La plupart des grandes communes pourront s'investir dans l'ensemble des commissions et favoriser des points de vue qui pourront s'opposer à ceux des petites communes. Voici les arguments que je tenais à souligner.

M. Raynald HAMEL

Je m'exprimerai brièvement bien que ce débat soit passionnant. Je soutiens les arguments avancés par Messieurs CRETOT et HUBERT qui ont souligné que les élus de l'Assemblée tentent de trouver des désaccords entre les petites et les grandes communes de notre Agglomération. Je suis d'avis que c'est un faux débat car, ainsi que cela a été largement rappelé, les délibérations sont unanimement votées dans 98 % des cas. Le débat ne doit pas être engagé dans cette voie qui nous divise.

Afin d'obtenir un accord, Evreux, qui est majoritaire, doit parvenir à donner des gages de sa bonne foi aux petites communes. Je considère Evreux comme ma commune, même si je réside à Gauciel. Le fait que nous dépendons tous d'Evreux a été maintes fois répété. Toutefois, Evreux doit absolument gagner la confiance des petites communes et leur donner envie d'adhérer à sa proposition qui est pour l'instant effrayante car nous remettrons notre destin entre les mains d'Evreux, malgré la possibilité qui est offerte à l'ensemble des communes rurales de s'allier. La volonté d'Evreux pourrait se traduire par une diminution de ses revendications de représentation. Ce « cadeau » serait à l'image des concessions offertes par le passé pour assurer une organisation harmonieuse de l'Agglomération, qui a toujours bien fonctionné.

M. Gérard MELIAND

Je m'exprime rarement au sein de ce Conseil, mais je souhaite intervenir à propos du terme « territoire » qui a été largement employé ce soir. Il me semble qu'il est un peu exagéré de présenter la proposition de loi comme un accord local acceptable car le territoire national ne possède pas une organisation territoriale uniforme dans l'ensemble des Départements. Or la loi est rédigée afin d'être appliquée uniformément sur le territoire.

Le Département de l'Eure comprend deux fois plus de communes que la moyenne nationale et les délégués que nous sommes peuvent constater que la loi provoque un véritable problème de représentativité des petites communes. Il n'est pas possible d'ignorer l'histoire qui a abouti à l'organisation actuelle de nos territoires. Le processus de décentralisation engagé depuis trente ans n'a jamais remis en cause cette organisation territoriale et il me semble logique que cette organisation s'exprime aussi à travers le nombre des élus au Conseil. Nous devons tenir compte de cette donnée dans notre Conseil composé de délégués et non pas d'élus désignés au suffrage universel direct. Il me paraît indispensable d'obtenir un accord pour garantir le bon fonctionnement de l'Agglomération. La stricte application de la loi, rédigée afin de s'appliquer aussi bien dans les Pyrénées que dans l'Eure, doit être évitée. Il faut rechercher un accord local qui tienne compte de notre organisation locale spécifique.

M. François BIBES

Je constate que l'ensemble des élus se sent responsable et s'exprime avec passion. C'est l'équilibre qui ressort du débat, qui s'apparente davantage à une discussion qu'à une confrontation. L'obtention d'un accord amiable est suggérée depuis la loi Chevènement du 12 juillet 1999. Le débat que nous tenons ce jour est fondamental au regard des impacts qu'il produira pour de longues années sur l'organisation du GEA. C'est le débat le plus important que nous ayons tenu en treize ans d'existence.

Nous devons trouver un accord amiable et exclure la possibilité d'une application contrainte d'un accord. Dans le cas contraire, nous devons affronter une situation d'opposition entre milieu rural et urbain qui ne sera pas bénéfique pour le GEA. A l'issue de notre précédente réunion, j'ai ressenti un sentiment inhabituel de malaise dans notre Assemblée. J'ai réfléchi à propos de l'organisation structurelle et de la démographie et j'ai cessé d'opposer ces deux concepts qui sont en réalité interdépendants. L'analogie suivante illustrera mon argument : une maison qui n'abrite aucun habitant est inutile et une famille qui ne dispose pas de maison est en grande difficulté. Ce raisonnement peut rencontrer des limites, toutefois, je prédis qu'Evreux connaîtra une situation semblable car la ville est peuplée et manque d'espace. Ainsi, trois équipements ont déjà été érigés en dehors d'Evreux.

Quelle sera la proposition de l'Exécutif ? La répartition actuelle des proportions entre délégués, à hauteur d'un tiers pour Evreux et le restant pour les communes rurales, doit être corrigée. Je réitère ma proposition, qui semble récolter un large consensus et qui apporterait de la sérénité au débat : 40 % des sièges attribués aux délégués d'Evreux et le restant, soit 60 %, attribuée aux autres communes. Je rappelle l'interpellation que j'avais adressée au Président à propos des risques inhérents à l'octroi de sièges supplémentaires à Evreux : en effet, les délégués ruraux pourraient se démobiliser alors que leur présence a jusqu'alors toujours été active au sein du Conseil.

M. Claude METAYER

Je constate que de nombreux éléments ont déjà été abordés. Je tiens à souligner l'importance du consensus que nous nous devons de rechercher, notamment de la part d'Evreux.

Le Conseil doit être conscient que le fonctionnement actuel de l'Agglomération repose sur l'analyse des dossiers en commissions. Or les règles de composition du Conseil telles que prévues par loi permettront également à la ville-centre d'être majoritaire (moins une voix) au sein des commissions. Cet élément modifie profondément l'organisation du Conseil.

L'unanimité pour 98 % des décisions du Conseil résulte du travail préalable réalisé au sein des commissions. Or, l'Agglomération sera entièrement gérée par Evreux (moins une commune), dans le futur. Il ne faut pas nier la réalité dans les commissions et je considère que ce point soulève un problème. Une telle organisation n'est pas concevable. J'admets que le Conseil puisse évoquer une sur-représentativité des petites communes en termes de population, mais on ne peut parler de sur-représentativité pour le territoire. Ainsi, l'Agglomération sera peut-être heureuse de joindre les terrains de Gauville et Parville afin d'étendre une zone économique dans le futur.

Je considère que la proposition soumise ce jour ne dispose que d'un avantage : celui que les habitants d'Evreux ne se sentent pas lésés, tout en accordant une légère opportunité aux petites communes de pouvoir s'exprimer. Or le territoire a une valeur, et l'Agglomération est composée d'hommes et de territoires. Je maintiens que si nous ne parvenons pas à adopter la proposition octroyant 40 % des sièges à Evreux et 60 % des sièges au reste des communes, tout accord sera perçu comme contraint. Je propose que les délégués de la ville d'Evreux se concertent lors d'une suspension de séance et qu'ils proposent à l'issue de leur discussion une proposition à l'Assemblée car dans le cas contraire, nous sommes en train d'éluder la question essentielle.

M. Rémi PRIEZ

A ce stade de nos débats, il est nécessaire de poser les bases de notre vote ou notre discussion s'éternisera. La proposition de Monsieur HUBERT consistant en une répartition à 60 % hors-Evreux et 40 % pour Evreux des sièges me semble excellente. En effet, elle a l'avantage d'écarter les propositions précédentes présentant l'inconvénient d'avoir trop de délégués au sein de l'Assemblée. Cette proposition permettrait à Evreux de disposer de 35 sièges. Cette proposition est un bon compromis et je regrette qu'elle ne figure pas à la liste des propositions de la délibération étudiées ce jour, d'autant plus que les propositions alternatives évoquées lors des précédentes réunions n'étaient pas légion. Je voterai favorablement pour proposition de Monsieur HUBERT et dans le cas contraire, je m'abstiendrai.

M. Thierry DESFRESNES

Je ne reformulerai pas l'ensemble des arguments qui viennent d'être énoncés mais je souhaiterais réagir aux propos de Claude METAYER. Ainsi, les commissions chargées de l'étude des dossiers seraient composées pour moitié d'élus représentant Evreux. Bien que je comprenne cet argument, il ne me semble pas receler l'enjeu du débat. Même si je ne suis pas réélu en 2014, j'observe depuis longtemps le fonctionnement de l'Agglomération et les enjeux qui sous-tendent son fonctionnement.

En cas de confrontation au sein du Conseil – si confrontation il doit y avoir – elle ne trouvera pas sa source dans le nombre d'élus Ebroïciens présents dans les commissions. Ce qui me permet d'avancer un tel argument est la proposition inadéquate de la loi. Le simple fait que nous en débattons depuis longtemps déjà, alors que nous avons déjà débattu et que nous pourrions encore en débattre longtemps, illustre l'incapacité de la loi à achever la démarche politique engagée depuis longtemps, à savoir, supprimer les communes. Cet enjeu a très peu été abordé ce soir. La volonté politique cherche à affaiblir les communes et la loi constituait une opportunité pour le pouvoir de parachever cette démarche en créant une collectivité territoriale de plein exercice composée d'élus nommés à travers le scrutin universel direct. Cette élection aurait permis d'introduire légitimement les partis d'opposition. Or ces derniers siègeront désormais au Conseil communautaire sans avoir été élus : cet élément déstabilise le fonctionnement du Conseil et rend l'ensemble des solutions alternatives bancales.

Je prône une autre solution, à savoir, le statut quo. L'Agglomération s'est construite à partir d'une coopération entre communes et d'un accord commun car l'ensemble des communes estimaient trouver leur intérêt dans cette coopération. Notre EPCI n'a pas été conçue afin d'être une collectivité de plein exercice car le consensus obtenu à la création de l'Agglomération comprenait un fonctionnement optimal basé sur la coopération.

Un ver est à présent introduit dans le fruit et je souhaite attirer votre attention sur cet élément. Toutefois, la nature de ce ver ne consiste pas à introduire du politique au sein de notre Assemblée. Je ne serai pas celui qui affirmera que le Conseil ne doit pas faire de politique puisque les décisions prises par le Conseil sont souvent politiques. Néanmoins, la configuration actuelle de l'Agglomération ne répond pas à cette problématique, et c'est là que réside le « ver » et la difficulté de l'exercice. La loi se situe à mi-chemin entre la suppression des communes et le statut quo, à savoir, une conservation des espaces de coopération et de collaboration.

M. Jean-Claude JAMES

Le débat tenu ce soir est effectivement long mais le Président a annoncé dans son discours introductif vouloir rechercher un accord de « bon père de famille ». Or seul le milieu rural a évoqué la recherche d'un accord. L'ensemble des délégués a souhaité prouver leur volonté de faire front commun et de marcher d'un même pas.

La possibilité de se baser sur des critères autres que celui du territoire pour déterminer le nombre de sièges attribués aux communes a été évoquée, mais il ne me semble pas en avoir entendu d'autre. Je ne sais si ce critère territorial est valable. Toutefois, en cas d'un échec à obtenir une proposition d'accord local, je préfère une application stricte de la loi. Evreux sera tenue responsable, et pour très longtemps, de l'application de cette loi qui n'est pas un accord commun.

M. François GANTIER

Je souhaiterais rebondir sur les propos de Serge Le BEC qui a évoqué la Conférence des maires à laquelle j'ai participé car je suis effectivement l'un de ceux qui ont souligné l'extravagance du nombre de délégués s'il était porté à 92. J'étais également favorable à une augmentation du nombre de sièges attribués à Evreux. Je suis favorable à la proposition de Francis OBE qui s'apparente à celle de Monsieur HUBERT. Toutefois, je ne participerai pas au vote s'il m'est demandé de me prononcer sur la proposition d'accord local.

M. Michel CHAMPREDON

Je souhaite apporter ma contribution au débat et répondre succinctement aux questions qui ont été soulevées. Nous entamons une période transitoire en 2014. En effet, la montée en puissance des Agglomérations et des intercommunalités conduira à ce que leurs délégués soient élus au suffrage universel direct, malgré une farouche opposition des maires de France. Afin d'assurer le fonctionnement de la démocratie à long terme dans notre pays, il ne sera pas acceptable d'octroyer simultanément davantage de compétences aux Agglomérations qui devront également gérer la fiscalité, sans établir aucun lien direct entre citoyens et élus. Je prévois que le mandat qui débutera en 2014, et peut-être le suivant, sera une période transitoire qui pourrait ainsi s'étaler sur les deux prochains mandats, à savoir douze ans.

A titre personnel, je défends la mise en place du suffrage universel direct pour les élections au Conseil communautaire depuis toujours. Je considère en effet qu'il existe un hiatus entre les délégations de compétences de plus en plus fortes confiées aux intercommunalités et le système électoral recourant à des désignations au deuxième degré. C'est toutefois la solution qui a été retenue par le législateur en 2010 puisque nous étudions une proposition s'appuyant sur ce modèle ce jour.

Je constate régulièrement au travers de débats reportés sur Internet que la problématique d'une opposition entre ruralité et urbanité est récurrente dans des collectivités dont la composition est similaire à la nôtre. Ainsi, la présence d'une ville-centre concentre le débat sur cette opposition. Ce thème est aussi coutumier que la problématique de l'information dans les Conseils municipaux, les conseillers estimant ne pas bénéficier du même niveau d'information que les adjoints qui siègent au bureau et qui prennent l'ensemble des décisions ; de même, la problématique de la culture de travail et des bases sous-tendant la réflexion est récurrente dans les débats entre élus et personnels administratifs ; et enfin, les débats qui animent un cabinet et l'administration traitent de façon récurrente des logiques de travail différentes de chacun. Ces débats, bien qu'habituels, doivent être néanmoins abordés avec sérénité et dans un esprit de responsabilité.

Quels que soient les arguments avancés par les diverses analyses concernant l'opposition entre urbains et ruraux, je conclus à partir des observations que j'ai pu effectuer lors de mon mandat – même si je pense que cette situation a toujours existé, je ne souhaite m'engager que sur des éléments dont j'ai connaissance – que le Conseil d'Agglomération a massivement investi dans le renouvellement urbain des quartiers populaires d'Evreux, alors que la majorité est composée d'élus issus de petites et moyennes communes. L'Agglomération tient compte et agit au regard de ses enjeux urbains. De plus, j'ai constaté que l'Agglomération, pilotée par un président et des vice-présidents issus du milieu urbain, s'est investie dans une charte forestière, des pôles d'excellence rurale, un conventionnement avec la chambre d'Agriculture pour analyser l'état de l'agriculture et les démarches du Bac Iton.

Nos identités territoriales s'ancrent dans des réalités diamétralement différentes, toutefois, en incluant les problématiques urbaines et rurales, la composition actuelle de l'Agglomération nous a permis de marcher sur nos « deux jambes ». Nous constatons que l'Agglomération résulte de l'union de ces deux identités. Lors des débats pour l'élaboration du Livre Vert, la question de l'identité du territoire a été abordée. Les élus de l'Agglomération ont alors constaté que chaque commune, quel que soit son poids démographique, apportait ses propres richesses, à chaque fois spécifique, à l'ensemble commun. Il est nécessaire de savoir additionner ces deux richesses.

Je pense que la gouvernance, la méthode de travail et l'esprit qui anime le Bureau et le Président conditionnent les futurs équilibres quant aux décisions qui seront prises ultérieurement. Je ne crois pas aux logiques opposant Evreux et les territoires ruraux. Il a par ailleurs été rappelé à maintes reprises que les communes comprenant plus de 500 habitants disposeront d'un scrutin de liste avec la majorité et l'opposition politique de leur Conseil Municipal. Le scrutin appliqué aux communes de moins de 500 habitants serait un scrutin de panachage mais le débat parlementaire n'est pas encore tout à fait clos.

La gouvernance sera au cœur des problématiques de fonctionnement de l'Agglomération. Je rappelle toutefois que notre mandat se terminera en 2014 et nous ne pouvons pas anticiper une gouvernance qui risquerait de lier les futurs élus qui siègeront au sein de cette Assemblée. Pour le moment, force est de constater que trois quarts des vice-présidents de l'Agglomération sont originaires de communes périurbaines et que le fonctionnement du Bureau n'est nullement entravé par cette donnée.

Lorsque la prochaine équipe de délégués prendra ses fonctions en 2014, une phase de raffermissement de l'esprit communautaire débutera, ne serait-ce que du fait des nouvelles compétences qui entreront progressivement dans le champ de compétences des intercommunalités (gens du voyage, urbanisme). Je considère que l'esprit communautaire se renforcera nécessairement à travers la prochaine génération et qu'une intégration plus forte du fonctionnement des communautés sera à l'œuvre.

Il faut garder à l'esprit que les documents légaux d'urbanisme – SCOT, PLH et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – contraignent l'Agglomération à mettre en place un aménagement territorial équilibré. Il est possible de noter que ces considérations demandent aux élus d'adopter une vision globale et équilibrée de leur territoire. Je souhaite conclure en précisant que j'ai confiance en la capacité de rebond et de travail commun de l'Agglomération. La réalité des commissions ne reflétera pas une majorité, d'autant plus que ces dernières subissent un fort absentéisme.

Concernant la proposition d'accord local, je remarque que toute proposition possède ses qualités et ses mérites propres. Je défendrai la proposition votée à titre indicatif lors de la Conférence des maires en précisant qu'elle permettait d'assurer la représentation de chaque commune par, au moins, un délégué et qu'elle permettrait parallèlement d'assurer un siège supplémentaire pour les communes de plus de 1 000 habitants. Les calculs établissaient que Les Ventes, Sacquenville, Normanville, Aviron, Angerville, Arnières-sur-Iton bénéficieraient de 2 délégués au lieu de l'unique délégué prévu par la loi ; Guichainville aurait 3 délégués au lieu de 2 ; Gravigny aurait 4 délégués au lieu de 3 ; Saint-Sébastien de Morsent conserverait ses 5 délégués et enfin, Evreux bénéficierait d'un seul siège supplémentaire et le nombre de ses délégués serait porté à 41.

Ce calcul représente la plus-value de cette proposition et c'est encore ce calcul qui a rendu possible le fait de voter à titre indicatif. Je me sens moralement lié à ce vote bien que la proposition ainsi défendue puisse sembler moins vertueuse actuellement qu'elle ne l'était alors après réflexion. En tout état de cause, par respect pour le travail de la Conférence des maires, je suis dans l'obligation de le présenter et de le soumettre au vote.

J'ai noté les votes et prises de position de l'ensemble des élus qui se sont exprimés mais il faut à présent clarifier ces positions. *Je vous propose de voter la proposition d'accord local afin de constater le nombre de votes favorables qu'elle recueillera en sachant que nous sommes 68 votants. Qui ne participe pas au vote ? 26. Qui est contre ? 26. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 10.*

Un intervenant

Monsieur le Président, pourriez-vous soumettre au vote la proposition qui semble recueillir un large consensus et qui porte la proportion des sièges à 40 % pour Evreux et 60 % pour les autres communes ? Ce vote permettra aux élus de bénéficier d'une indication de l'opinion de cette Assemblée quant à cette proposition. Vous n'avez cité que la proposition de la Conférence des maires, réunie en une seule occasion, et dont le vote était indicatif.

M. Michel CHAMPREDON

Il me semblerait plus intéressant de ne privilégier aucune solution dans l'optique de trouver un accord. Il ne faut « forcer la main » à aucune des communes de l'Agglomération. J'ai entendu la proposition susmentionnée, mais je suggère que les Ebroïciens y réfléchissent et avancent leur propre proposition. Nous évoquons plus en amont l'importance de la psychologie : il me semble qu'une démarche permettant aux élus Ebroïciens de se concerter conduira plus aisément au consensus qu'un vote. Les élus ont compris que l'accord est remis entre les mains d'Evreux. Je propose de mener la concertation et de vous rendre compte de ses résultats, notamment si la possibilité d'une évolution est mentionnée.

Un intervenant

Pouvez-vous informer le Conseil, à titre indicatif, de votre position, Monsieur le Maire ?

M. Michel CHAMPREDON

Je considère que tout vote indicatif pourrait être interprété et semblerait favoriser une solution plutôt qu'une autre, ce qui irait à l'encontre de la volonté, exprimée à maintes reprises, de trouver un accord.

Mme Christine FESSARD

Je souhaite attirer l'attention des délégués sur un point technique. Le Conseil a délibéré afin que la DSC soit revue chaque année avec la fiche DGF. Or, 9 communes de l'Agglomération n'ont pas encore renvoyé leur fiche DGF aux services financiers, qui en ont pourtant besoin pour la réunion du Conseil qui se tiendra le 11 avril. En effet, je tiens à rappeler à l'ensemble des élus que les délibérations à étudier doivent être transmises aux délégués au minimum 5 jours avant la date de la réunion.

M. Michel CHAMPREDON

Merci à tous. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 10.